

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Versilus
Code du produit	: KI 008 C0242
Type de formulation	: Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Matière active	: Benthialalicarb-isopropyl

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Fongicide.

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur :

K-I Chemical Europe SA/NV  
Avenue Louise 326, box 3  
B-1050 Brussels  
Belgium

##### Distributeur :

**CERTIS EUROPE**  
270 Avenue de Tervueren  
1150 Bruxelles - Belgique  
T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60  
[info@certiseurope.be](mailto:info@certiseurope.be) - [www.certiseurope.com](http://www.certiseurope.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence	: Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 00 03 Centre Antipoison Belge: +32 (0) 70 245 245.
----------------------	---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Carc. 2 H351  
STOT RE 1 H372

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (CLP)	: P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
Phrases EUH	: EUH208 - Contient Benthialvalicarb-isopropyl(177406-68-7). Peut produire une réaction allergique EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) et vPvB (très persistant – très bioaccumulable), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable.

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (p/p)	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Benthialvalicarb-isopropyl	(n° CAS) 177406-68-7 (Numéro CE) - (Numéro index) -	15	Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351
Quartz	(n° CAS) 14808-60-7 (Numéro index) 238-878-4	10 - 50	STOT RE 1, H372
Pumice	(n° CAS) 1332-09-8 (Numéro index) 603-719-3	<5	STOT RE 2, H373
Sodium dodecyl sulfate	(n° CAS) 151-21-3 (Numéro index) 205-788-1	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Polyoxyethylene styrylphenyl ether sulfate ammonium salt	(n° CAS) 119432-41-6 and 59891-11-1 (Numéro index) 601-612-6	≤1	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases H: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Indications générales	: En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente
En cas d'inhalation	: En cas de respiration difficile, amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin si les troubles persistent.
En cas de contact avec la peau	: Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un médecin, en cas d'irritation ou de douleur.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau.  
Poudre chimique sèche.  
Mousse résistant à l'alcool.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes.  
Ne pas respirer les fumées.  
Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain.  
Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu.  
Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Procédures d'urgence : Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

Eviter de respirer les poussières, vapeurs, brouillards et aérosols. Assurer une ventilation adéquate.

En cas de déversement liquide, endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes ou de sacs de sable. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.

Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit déversé avec une matière inerte (sciure, terre, sable...), puis balayer et recueillir le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction.

Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

Récupérer mécaniquement par pompage/aspiration.

Eliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.

En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection sous les rubriques 7 – 8 – 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation : Lire l'étiquette avant utilisation.

sans danger

Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez, la bouche ou les vêtements.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols du produit. Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.

Prévoir douches, fontaines oculaires.

Prévoir appareil respiratoire autonome à proximité.

Bien ventiler les cuves et les réservoirs vides avant intervention à l'intérieur.

Prévoir mise à la terre des équipements.

Manipuler loin de toutes flammes.

Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Mesures d'hygiène

: Bien se laver les mains et le visage après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
- Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
- Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.
- Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.
- Protéger contre le gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1.

Pays	Quartz	La terre de diatomées	Silice amorphe
Belgique	0,1	3	2

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés** : Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.
- Une ventilation générale/locale (mécanique) des locaux devrait être utilisée afin de contrôler l'atmosphère et de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum dans la zone de travail.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection des yeux** : Des lunettes de sécurité ou un écran facial (certifiés EN 166).
- Protection des mains** : Gants imperméables et résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (EN 374).
- Pour la protection de l'opérateur :
- Le port de gants en nitrile, certifiés conformes selon la norme EN 374-3, est recommandé pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur. Pendant l'application, il est recommandé le port de gants en nitrile à usage unique, certifiés conformes selon la norme EN 374-2.
- Dans le cas d'une application avec un tracteur équipé d'une cabine, le port de gants est uniquement recommandé dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la pulvérisation ; les gants ne doivent être portés et stockés qu'à l'extérieur de la cabine.
- Pour la protection du travailleur :
- Le port de gants en nitrile, certifiés conformes selon la norme EN 374-3, est recommandé lors de la rentrée sur les parcelles traitées.

### Protection de la peau et du corps

: Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques.

#### Pour la protection de l'opérateur:

Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant est recommandé pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du pulvérisateur.

- Dans le cas d'une application avec un tracteur sans cabine, l'utilisation d'une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec une capuche est recommandée en remplacement du vêtement de travail en coton/polyester.

En complément du vêtement de travail, le port d'un vêtement de protection contre les produits chimiques liquides (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type PB(3), est recommandé lors du mélange/chargement et du nettoyage du pulvérisateur.

#### Pour la protection du travailleur:

Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant est recommandé lors de la rentrée sur les parcelles traitées.

### Protection des voies respiratoires

: Porter un masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques (certifiés EN14387)

### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.

Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.

Les tenues de travail doivent restées sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide (Poudre granulaire)
Couleur	: Brun clair.
Odeur	: Légèrement terreux, pratiquement inodore.
pH	: 10,16 (1%)
Point de fusion	: N'est pas applicable.
Point d'ébullition	: N'est pas applicable.
Point d'éclair	: N'est pas applicable.
Inflammabilité	: Pas facilement inflammable.
Température d'auto-inflammation	: > 400 °C
Masse volumique	: 0,87 kg/l
Propriétés explosives	: Il n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Pas de caractéristiques oxydantes.

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas dans des conditions normales de manipulation et de stockage.  
N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

**10.4. Conditions à éviter**

Températures élevées. Protéger du gel. Protéger de la lumière direct et de l'humidité.

**10.5. Matières incompatibles**

Pas d'informations disponibles.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

Versilus	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,53 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Le produit est légèrement irritant pour les yeux.  
Sur la base des données disponibles, le produit n'est pas classé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Versilus	
CL50 Poissons ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	> 100 mg/l (96h)
CE50 Daphnie	> 100 mg/l (48h)
ErC50 Algues ( <i>Selenastrum capricornutum</i> )	> 100 mg/l ( 72h )
EbC50 Algues ( <i>Selenastrum capricornutum</i> )	28 mg/L (72h)
NOEC vers de terre ( <i>Eisenia foetida</i> )	≥ 5kg/ha (28 jours)

Benthiavalicarb-isopropyl	
DL50 oiseau ( <i>Colinus virginianus</i> / <i>Anas platyrhynchos</i> )	> 2000 mg/kg
CL50 vers de terre ( <i>Eisenia foetida</i> )	>1000 mg/kg (14 jours)
DL50 cutanée ( <i>Apis mellifera</i> )	>100 µg/abeille
DL50 orale abeille ( <i>Apis mellifera</i> )	>100 µg/abeille

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Persistance

Mi-temps	Méthode	Evaluation
Sol	études de laboratoire, aérobique, 20°C	DT50 = 11 - 19
Air	Méthode de calcul Atkinson	DT50 = 2,334 heures
Eau / sédiment	études de laboratoire	DT = 15 18 jours

### Bio-dégradabilité

Taux de dégradation (%)	Temps (jours)	Méthode	Evaluation
2-3% du valeur maximale théorique	28 jours	évolution du dioxyde de carbone	Pas facilement biodégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

logPow (Benthiavalicarb-isopropyl)			
Valeur	pH	Temperature	Evaluation
2,56 (intervalle)	Non corrigé	20-25°C	Faible potentiel bioaccumulatif

## 12.4. Mobilité dans le sol

Tension superficielle

Benthiavalicarb-isopropyl		
Valeur	Temperature	Concentration
63,1 mN/m	22°C	90% solution saturée

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) et vPvB (très persistant – très bioaccumulable).

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Indications générales : Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.  
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.
- Produit : Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
- Emballage : Réemploi de l'emballage interdit.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport



**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**14.6.1. Transport par voie terrestre**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**14.6.2. Transport maritime**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**14.6.3. Transport aérien**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Sources de données : Fiche de données de sécurité de KIF-230 15% WG de Kumiai version 3.0 du Janvier 14, 2016.

**Texte complet des classes et catégories de danger et des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3 :**

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :**

CAS	Le numéro CAS est un numéro attribué par le Chemical Abstracts Service (CAS) pour désigner une substance chimique.
CE	Le numéro CE (EINECS ou ELINCS) est un numéro d'identification à sept chiffres se rapportant aux substances commercialisées sur le marché européen.
CLP	Classification, Labelling and Packaging = Règlement (CE) n°1272/2008.
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable.